

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : 51073 - One Part Industrial Adhesive

1.2. Autres moyens d'identification

Autres moyens d'identification : NK

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Adhésifs, agents liants
Utilisation recommandée : Adhésifs, agents liants
Restrictions d'emploi : non déterminé

1.4. Données relative au fournisseur

Fenner Dunlop Conveyor Belting
654 Camp Joy Road
Building 2 Suite B
Bluefield, VA, 24705
T 276-322-1426
mark.myers@fennerdunlop.com

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC, U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3877

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2	H315	Provoque irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319	Provoque un sévère irritation des yeux
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 1B	H340	Peut induire des anomalies génétiques
Cancérogénicité, Catégorie 1B	H350	Peut provoquer le cancer
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H315 - Provoque irritation cutanée
H319 - Provoque un sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges

51073 - One Part Industrial Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Conseils de prudence (GHS CA)

- H340 - Peut induire des anomalies génétiques
- H350 - Peut provoquer le cancer
- : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
- P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 - Utiliser du matériel antidéflagrant
- P242 - Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
- P243 - Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
- P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
- P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.
- P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .
- P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
- P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P321 - Un traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
- P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
- P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
- P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser les agents appropriés pour l'extinction.
- P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P405 - Garder sous clef.
- P501 - Éliminer le contenu et/ou le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

51073 - One Part Industrial Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	wt%	Classification (GHS CA)
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 4 et 11 atomes de carbone (C4-C11) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 20 et 190°C (entre - 4 et 374°F).]	n° CAS: 64742-49-0	80 – 100	Muta. 1B, H340 Canc. 3, H350 Danger Asp. 1, H304
n-Heptane	n-heptane / heptane	n° CAS: 142-82-5	30 – 60	Liq. Inflam. 2, H225 Irrit. Cut. 2, H315 STOT SE 3, H336 Danger Asp. 1, H304
3-Méthylhexane	3-méthylhexane	n° CAS: 589-34-4	15 – 40	Liq. Inflam. 2, H225 Irrit. Cut. 2, H315 STOT SE 3, H336 Danger Asp. 1, H304
Méthylcyclohexane	méthylcyclohexane	n° CAS: 108-87-2	10 – 30	Liq. Inflam. 2, H225 Irrit. Cut. 2, H315 Irrit. Oculaire 2A, H319 Irrit. Oculaire 2, H319 STOT SE 3, H336 Danger Asp. 1, H304
2-Méthylhexane	2-méthylhexane	n° CAS: 591-76-4	10 – 30	Liq. Inflam. 2, H225 Irrit. Cut. 2, H315 STOT SE 3, H336 Danger Asp. 1, H304

51073 - One Part Industrial Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	wt%	Classification (GHS CA)
3-Ethylpentane	3-éthylpentane	n° CAS: 617-78-7	1 – 5	Liq. Inflam. 2, H225 Irrit. Cut. 2, H315 STOT SE 3, H336 Danger Asp. 1, H304
2,3-Diméthylpentane	2,3-diméthylpentane	n° CAS: 565-59-3	1 – 5	Liq. Inflam. 2, H225 Irrit. Cut. 2, H315 STOT SE 3, H336 Danger Asp. 1, H304
Soufre	Soufre	n° CAS: 7704-34-9	0,1 – 1	Irrit. Cut. 2, H315 Irrit. Oculaire 2, H319 Irrit. Oculaire 2A, H319 Pous. Comb.
Alcool isopropylique	2-Propanol / isopropanol / alcool isopropylique / propan-2-ol	n° CAS: 67-63-0	0,1 – 1	Liq. Inflam. 2, H225 Irrit. Oculaire 2, H319 STOT SE 3, H336

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs très inflammables.
-------------------	---

51073 - One Part Industrial Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire à la manipulation et limiter le nombre de travailleurs exposés. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

51073 - One Part Industrial Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques	: Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)	
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	100 ppm (Hexane (Commercial, <54% n-Hexane))
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	100 ppm (Hexane (Commercial, <54% n-Hexane))
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	100 ppm (Hexane Commercial, <54% n-Hexane)
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	100 ppm (Hexane (Commercial, <54% n-Hexane))
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	100 ppm (Hexane (Commercial, <54% n-Hexane))
ACGIH catégorie chimique	Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans, Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
n-Heptane (142-82-5)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	1640 mg/m ³
	400 ppm
LEMT STEL	2050 mg/m ³
	500 ppm
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VECD	500 ppm (Heptane (all isomers))
VEMP	400 ppm (Heptane (all isomers))
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, isomers)
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, isomers)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)

51073 - One Part Industrial Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

n-Heptane (142-82-5)	
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT LMPT	400 ppm
	500 ppm (Heptane, all isomers)
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	1600 mg/m ³
	400 ppm
LEMT STEL	2000 mg/m ³
	500 ppm
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
ACGIH OEL STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)
3-Méthylhexane (589-34-4)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	1640 mg/m ³ (Heptane, all isomers)
	400 ppm (Heptane, all isomers)
LEMT STEL	2050 mg/m ³ (Heptane, all isomers)
	500 ppm (Heptane, all isomers)
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VECD	500 ppm (Heptane (all isomers))

51073 - One Part Industrial Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

3-Méthylhexane (589-34-4)	
VEMP	400 ppm (Heptane (all isomers))
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, isomers)
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, isomers)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT LMPT	400 ppm (Heptane, all isomers)
	500 ppm (Heptane, all isomers)
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
ACGIH OEL STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)
Méthylcyclohexane (108-87-2)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	1610 mg/m ³
	400 ppm
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VEMP	1610 mg/m ³
	400 ppm
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	100 ppm

51073 - One Part Industrial Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Méthylcyclohexane (108-87-2)	
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	100 ppm
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	100 ppm
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT LMPT	400 ppm
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	100 ppm
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	1600 mg/m ³
	400 ppm
LEMT STEL	2000 mg/m ³
	500 ppm
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	100 ppm
2-Methylhexane (591-76-4)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	1640 mg/m ³ (Heptane, all isomers)
	400 ppm (Heptane, all isomers)
LEMT STEL	2050 mg/m ³ (Heptane, all isomers)
	500 ppm (Heptane, all isomers)
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VECD	500 ppm (Heptane (all isomers))
VEMP	400 ppm (Heptane (all isomers))
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, isomers)

51073 - One Part Industrial Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

2-Methylhexane (591-76-4)	
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, isomers)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT LMPT	400 ppm (Heptane, all isomers)
	500 ppm (Heptane, all isomers)
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
ACGIH OEL STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)
2,3-Dimethylpentane (565-59-3)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	1640 mg/m ³ (Heptane, all isomers)
	400 ppm (Heptane, all isomers)
LEMT STEL	2050 mg/m ³ (Heptane, all isomers)
	500 ppm (Heptane, all isomers)
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VECD	500 ppm (Heptane (all isomers))
VEMP	400 ppm (Heptane (all isomers))
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, isomers)
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, isomers)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)

51073 - One Part Industrial Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

2,3-Dimethylpentane (565-59-3)	
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT LMPT	400 ppm (Heptane, all isomers)
	500 ppm (Heptane, all isomers)
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
LEMT STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	400 ppm (Heptane, all isomers)
ACGIH OEL STEL	500 ppm (Heptane, all isomers)
Soufre (7704-34-9)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	10 mg/m ³
Alcool isopropylique (67-63-0)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	492 mg/m ³
	200 ppm
LEMT STEL	984 mg/m ³
	400 ppm
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VECD	400 ppm
VEMP	200 ppm
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	400 ppm
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	400 ppm

51073 - One Part Industrial Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	400 ppm
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	400 ppm
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	400 ppm
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	400 ppm
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	400 ppm
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT LMPT	200 ppm
	400 ppm
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	400 ppm
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	400 ppm
Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	980 mg/m ³
	400 ppm
LEMT STEL	1225 mg/m ³
	500 ppm
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	200 ppm
ACGIH OEL STEL	400 ppm
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	40 mg/l Parameter: Acetone - Medium: urine - Sampling time: end of shift at end of workweek (background, nonspecific)

51073 - One Part Industrial Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374). Gants en caoutchouc nitrile

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Porter un équipement de protection respiratoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Visqueux.
Couleur	: Noire
Odeur	: Solvant
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: 4,2
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 93,3 °C (200 F)
Point d'éclair	: -9,4 °C (15 F)
Température d'auto-inflammation	: 203,8 °C (398.8 F)
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: 5,3 kPa
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,73
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible

51073 - One Part Industrial Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Limites d'explosivité	: Limite inférieure d'explosion: 1 vol % Limite supérieure d'explosion: 6,7 vol %
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Liquide et vapeurs très inflammables.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matières incompatibles	: Acides. Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé.

Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	73680 ppm/4h
n-Heptane (142-82-5)	
DL50 cutanée lapin	3000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 29,29 mg/l/4h
ATE CA (Cutané)	3000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	103 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	103 mg/l/4h
Méthylcyclohexane (108-87-2)	
DL50 orale rat	> 3200 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 86700 mg/kg
Soufre (7704-34-9)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5,43 mg/l/4h
Alcool isopropylique (67-63-0)	
DL50 orale rat	4710 - 5840 mg/kg

51073 - One Part Industrial Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Alcool isopropylique (67-63-0)	
DL50 cutanée lapin	4059 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	> 10000 ppm
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque un sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Peut induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer.
Alcool isopropylique (67-63-0)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Toxicité pour la reproduction	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
n-Heptane (142-82-5)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
3-Méthylhexane (589-34-4)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Méthylcyclohexane (108-87-2)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
2-Méthylhexane (591-76-4)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
3-Ethylpentane (617-78-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
2,3-Dimethylpentane (565-59-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Alcool isopropylique (67-63-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé.
Danger par aspiration	: Non classé.
Symptômes/effets	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

51073 - One Part Industrial Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé.

Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)	
CL50 - Poissons [1]	8,41 mg/l
n-Heptane (142-82-5)	
CL50 - Poissons [1]	375,0 mg/l
Méthylcyclohexane (108-87-2)	
CL50 - Poissons [1]	2,07 mg/l
Soufre (7704-34-9)	
CL50 - Poissons [1]	866 mg/l
CL50 - Poissons [2]	< 14 mg/l
Alcool isopropylique (67-63-0)	
CL50 - Poissons [1]	9640 mg/l
CL50 - Poissons [2]	11130 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	13299 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l
CE50 96h - Algues [1]	> 1000 mg/l

12.2. Persistance et dégradation

51073 - One Part Industrial Adhesive	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
n-Heptane (142-82-5)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
3-Méthylhexane (589-34-4)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Méthylcyclohexane (108-87-2)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
2-Méthylhexane (591-76-4)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

51073 - One Part Industrial Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

3-Ethylpentane (617-78-7)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

2,3-Dimethylpentane (565-59-3)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

Soufre (7704-34-9)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

n-Heptane (142-82-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,66

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,05

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé.

Fluorinated greenhouse gases : Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

UN-No. (TDG)	: UN1133
N° ONU (IMDG)	: 1133
N° ONU (IATA)	: 1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (TMD)	: ADHÉSIFS
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: ADHÉSIFS
Désignation officielle pour le transport (IATA)	: Adhésives

51073 - One Part Industrial Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 3
Étiquettes de danger (TDG) : 3
:



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3
Étiquettes de danger (IMDG) : 3
:



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3
Étiquettes de danger (IATA) : 3
:



14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)

Groupe d'emballage (TDG) : II
Groupe d'emballage (IMDG) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II

14.5. Dangers environnementaux

Dangereux pour l'environnement : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD

UN-No. (TDG) : UN1133
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 5 L
Quantités exemptées (TDG) : E2
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 5 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 128

IMDG

Quantités limitées (IMDG) : 5 L
Quantités exceptées (IMDG) : E2
Instructions d'emballage (IMDG) : P001
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02
Instructions pour citernes (IMDG) : T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP8
N° FS (Feu) : F-E - FICHE ANTI-INCENDIE Echo – LIQUIDES INFLAMMABLES NON RÉACTIFS À L'EAU
N° FS (Déversement) : S-D - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Delta – LIQUIDES INFLAMMABLES
Catégorie de chargement (IMDG) : B

51073 - One Part Industrial Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Propriétés et observations (IMDG) : Adhesives are solutions of gums, resins, etc., usually volatile due to the solvents. Miscibility with water depends upon their composition.

IATA

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y341
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 353
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 364
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 60L
Disposition particulière (IATA) : A3
Code ERG (IATA) : 3L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78⁹ et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

n-Heptane (142-82-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

3-Méthylhexane (589-34-4)

Listé dans la LES canadienne (Liste Extérieure des Substances)

Méthylcyclohexane (108-87-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

2-Méthylhexane (591-76-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

2,3-Diméthylpentane (565-59-3)

Listé dans la LES canadienne (Liste Extérieure des Substances)

Noir de carbone (1333-86-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Soufre (7704-34-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

51073 - One Part Industrial Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Zinc oxide (ZnO) (1314-13-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Alcool isopropylique (67-63-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

n-Heptane (142-82-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Loi japonaise sur le registre des rejets et des transferts de polluants (loi PRTR)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

3-Méthylhexane (589-34-4)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Méthylcyclohexane (108-87-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

51073 - One Part Industrial Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

2-Methylhexane (591-76-4)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

3-Ethylpentane (617-78-7)

Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)

2,3-Dimethylpentane (565-59-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Noir de carbone (1333-86-4)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Soufre (7704-34-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

51073 - One Part Industrial Adhesive

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Zinc oxide (ZnO) (1314-13-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Alcool isopropylique (67-63-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 04-01-2025
Date de révision : 04-10-2025
Remplace la fiche : 04-01-2025

Full text of hazard classes and H-statements:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque irritation cutanée
H319	Provoque un sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H340	Peut induire des anomalies génétiques
H350	Peut provoquer le cancer

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables